

2409

Complément à mon avis no 601 sur le risque nucléaire

Lors du dépôt de mon avis le 6 juillet je n'avais pas encore fini l'étude des 3336 pages de ce dossier d'EP.

Je réagis à la réponse de la SGP pages 130-131 à l'Ae sur la gare CEA- Saint -Aubin:

- La SGP laisse entendre qu'il y a une relation entre les 2 servitudes "Zone de danger" et "ZNA" en écrivant: " La réduction de la zone de danger du CEA, décidée sous l'autorité du Préfet de l'Essonne, entrainera celle du périmètre de la servitude non aedificandi".

Or la zone de danger de 1 km à partir de OSIRIS, prise pour OSIRIS et Cis-Bio, servitude prise par le Préfet de l'Essonne en mai 2011 pour " La maîtrise de l'urbanisation autour des Installations nucléaires de base (INB) du CEA de Saclay", qui empêche toute installation recevant du public donc gare, parking... est totalement indépendante de la ZNA.

Cette ZNA remonte à l'installation du CEA en 1947, confirmée par décret ministériel du 6 avril 1960 ( cf avis Ae) et toujours maintenue dans tous les documents d'urbanisme depuis plus de 70 ans. Le principe de précaution existait déjà!

La ZNA est de 500m autour des clôtures du CEA de l'époque, ce qui explique le périmètre découpé, et qui englobe Cis-Bio aujourd'hui indépendant , mais sur les terrains d'origine du CEA.

D'après la jurisprudence cette ZNA interdit toute construction sur ou sous le sol, donc même la construction des piliers du viaduc sont interdits, ainsi que la gare!

Le 8 avril 2016 lors de la réunion publique sur la Ligne 18 à Supélec en présence de la Sous- Préfète de l'Essonne de l'époque, la SGP a dit être au courant de la zone de danger de 2011, mais semblait découvrir cette ZNA!!

- Le schéma " Phase de vie d'une INB ( Source ASN)" est trompeur sur les délais de procédure de démantèlement.

Le dossier de démantèlement est noté sur 2 ans, quant à la suite le schéma n'ayant pas d'échelle, on a l'impression que le décret de démantèlement interviendra dans les 3 ans, alors que le démantèlement n'interviendra pas avant 10, 15, 20 ans et même plus. Il est donc évident qu'en 2027 l'INB no 40 d'OSIRIS ne sera pas démantelée.

La ligne 18 ne pourra donc pas atteindre le Christ de Saclay à l'issue de la 1ère phase de réalisation.

- 1 problème supplémentaire n'est pas évoqué, celui de la Gare Orsay-Gif qui est située en plein Périmètre Particulier d'Intervention (PPI).

En conséquence, les données sont trompeuses, erronées ou inexistantes et ne répondent pas à l'information légale et obligatoire du citoyen sur les Risques Majeurs auxquels il est soumis.

Dans ces conditions je donne un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale sollicitée

Renée Delattre formatrice aux Risques Majeurs et protection de l'Environnement (IFFO-RME), membre de la Commission Locale d'Information (CLI) de Saclay.

Déposée le 09/07/2018